
DECISION N° : 110.05.2023

**OBJET : Consultation n°2023.08 – Réfection et remplacement des éclairages pour la ville d'Osny
Marché de travaux – attributions 2 lots**

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

Considérant que la ville a lancé une consultation relative à la réfection et remplacement des éclairages,

Considérant qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.achatpublic.com> le 10 mars 2023, sur le BOAMP, avis n° 23-32895 publié le 11 mars 2023,

Considérant que 4 plis ont été remis dans les délais pour la procédure relative à la réfection et le remplacement des éclairages pour la ville d'Osny,

Considérant que 4 offres ont été remises pour le lot 01 : Réfection des éclairages et mise en conformité électrique des bâtiments de la ville,

Considérant que 4 offres ont été remises pour le lot 02 : Remplacement de l'éclairage de la galerie d'exposition du château de Grouchy,

Considérant qu'au terme de cette consultation et au vu du rapport final d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le lot 01 : Réfection des éclairages et mise en conformité électrique des bâtiments de la ville à la société CEGELEC PARIS - CITEOS et le lot 02 : Remplacement de l'éclairage de la galerie d'exposition du château de Grouchy à la société ETS PRUNEVIEILLE SAS

DECIDE :

Article 1 :

Lot 01 : Réfection des éclairages et mise en conformité électrique des bâtiments de la ville

De conclure et de signer avec la société CEGELEC PARIS - CITEOS sise 21 rue de l'Escouvrier à Sarcelles (95200), représentée par Monsieur Clément MONLAURD, un marché pour la réfection des éclairages et mise en conformité électrique des bâtiments de la ville.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 79 947,00 € HT.

Lot 02 : Remplacement de l'éclairage de la galerie d'exposition du château de Grouchy

De conclure et de signer avec la société ETS PRUNEVIEILLE sise 22 rue des Ursulines à Saint-Denis (93200), représentée par Monsieur Jean-Luc PRUNEVIEILLE, un marché pour le remplacement de l'éclairage de la galerie d'exposition du château de Grouchy.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 13 790,53 € HT.

Article 2 :

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 3 mois.

Article 3 :

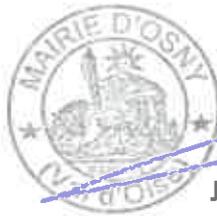
Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 et suivants de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le

12^{ème} MAI 2023



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE